



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Fonds d'urgence crise élevage  
Sécheresse 2023**

**Direction  
départementale des  
territoires et de la  
mer**

**DEMANDE D'AIDE DE TRÉSORERIE EXCEPTIONNELLE**

L'aide d'urgence apportées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a pour but d'aider les entreprises d'élevages des Pyrénées Orientales faisant face à des difficultés liées à la sécheresse. Elle est destinée en priorité aux exploitations d'élevage du département qui se trouvent en grande fragilité économique en raison de l'impact particulièrement fort de la sécheresse qu'elles subissent depuis plusieurs mois. Les demandes d'aide seront examinées en cellule départementale de crise

**Aide forfaitaire versée dans le cadre du Règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides «de minimis» dans le secteur de l'agriculture, modifié par le règlement n°2019/316 de la Commission du 21 février 2019**

Veillez transmettre l'original à la Direction Départementale des Territoires et de la mer du département dans lequel se situe votre exploitation au plus tard le **12 mars 2024** et veillez en conserver un exemplaire :

Par courrier : DDTM des Pyrénées Orientales- 2 rue Jean Richepin- BP 50909 – 66020 PERPIGNAN Cedex

Par mail : [ddtm-snaf@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm-snaf@pyrenees-orientales.gouv.fr)

**IDENTITE DU DEMANDEUR**

N°Siret

N° Pacage

Raison Sociale

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Commune

Adresse e-mail

N° Téléphone

IBAN

## VOTRE EXPLOITATION

### Vos productions :

Choisissez la ou les productions qui vous concernent:

Bovin  Ovin  Caprin  Porcin  Apiculture  Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

### Effectifs en UGB (Unité Gros Bétail):

- Indiquer le nombre d'UGB présent sur l'exploitation à l'aide de la table d'équivalence fournie en annexe

### Nombre de ruches :

### Assurance Multirisque climatique :

- Avez vous souscrit une assurance multirisque climatique en 2023 ?

Cochez la mention applicable :

- Oui  
 Non

- Si oui, avez vous perçu une indemnisation au titre de la campagne 2023 ?

Cochez la mention applicable :

- Oui  
 Non

## CRITERES DE PRIORISATION ET DE MODULATION

### Explications sur ces critères :

Les informations demandées dans cette partie serviront à prioriser les demandes et à déterminer des montants de forfait d'aide différenciés, en complément de vos surfaces et pertes. Certains de ces critères serviront également à déterminer l'éligibilité de votre demande.

### Profil de l'exploitation :

Cochez la mention applicable, **une seule valeur possible**

- Exploitant individuel à titre principal à la MSA (éligible)  
 Exploitant individuel autre statut MSA (non éligible)  
 Société dont le capital est détenu à au moins 50 % par des associés exploitants à titre principal à la MSA (éligible)  
 Sociétés autres (non éligible)

Si votre société est un GAEC cochez le nombre d'associés :

- 2  
 3  
 plus

**Récent.e installé.e à partir de 2019:**

Indiquer « oui » si vous êtes exploitant.e individuel.le affilié.e MSA à partir du 01/01/2019 ou si l'un.e des associé.e.s exploitant.e de votre société est affilié.e MSA à partir de cette date. Indiquer « non », sinon.

Cochez la mention applicable :

- Oui  
 Non

Si oui, nom de l'associé.e exploitant.e récemment installé.e

Non et prénom

**Frais financiers :**

Indiquer le montant de frais financiers liés à un ou plusieurs prêts à court terme ou frais de découverts bancaires sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Joindre une attestation bancaire ou le relevé bancaire annuel 2023

**Décapitalisation 2023 :**

Indiquer si vous avez dû décapitaliser (vendre) une partie du cheptel

Cochez la mention applicable :

- Oui  
 Non

**Si oui :**

- Pour les éleveurs de bovins indiquer le nombre d'UGB présents en BDNI au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : \_\_\_\_\_ et au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : \_\_\_\_\_

- Pour les éleveurs ovins et caprins, indiquer l'effectif de mères présentes dans le recensement annuel des effectifs 1<sup>er</sup> janvier 2023 : \_\_\_\_\_ et dans le recensement des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : \_\_\_\_\_.

- Pour les éleveurs porcins, indiquer l'effectif de truies présentes le 1<sup>er</sup> janvier 2023 : \_\_\_\_\_ et au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : \_\_\_\_\_. Indiquer également le nombre de porc à l'engrais présent sur l'exploitation le 1<sup>er</sup> janvier 2023 : \_\_\_\_\_ et le 1<sup>er</sup> janvier 2024 : \_\_\_\_\_

- Pour les autres productions (à préciser : \_\_\_\_\_) indiquer l'effectif d'animaux présents le 1<sup>er</sup> janvier 2023 : \_\_\_\_\_ et au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : \_\_\_\_\_.

Éléments complémentaires (\*):

**Vous pouvez indiquer dans le cadre ci-après le montant estimé et le détail de votre perte due aux conséquences de la sécheresse 2023 ainsi que les difficultés que vous rencontrez.**

(\*) facultatif

#### SITUATION DES AIDES DE MINIMIS

**Montant d'aides de minimis agricoles reçues ou demandées au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents :**

Indiquer le montant éventuel des aides de minimis agricoles reçues, ainsi que celles demandées non encore reçues, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents. Aides dites « de minimis » agricole (en référence aux règlements (UE) n°1408/2013 et n°2019/316)

A titre indicatif, les principales aides de minimis ces dernières années dans les Pyrénées-Orientales :

- prises en charge de cotisations MSA, sauf la plupart des prises en charge liées au gel 2021
- Aides fonds d'urgence gel 2022, fonds d'urgence grêle 2022 et fonds d'urgence Bio 2023
- le crédit d'impôt agriculture biologique.

€

**Attestation de minimis**

- j'atteste sur l'honneur le montant des aides de minimis reçues et demandées, mais non encore reçues, déclaré ci dessus,
- Je déclare avoir mentionné dans le présent formulaire l'ensemble des aides de minimis reçues au cours de l'exercice fiscal en cours et des 2 exercices fiscaux précédents
- Je m'engage à conserver tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration pendant 10 ans à compter du versement de l'aide demandée
- j'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu d'aides de minimis au titre d'autres règlements de minimis (règlement de minimis entreprise, de minimis pêche ou de minimis SIEG)

Cochez la mention applicable :

- Oui                       Non

## AUTRES PIÈCES A JOINDRE

### Pièce justificative à joindre en complément de la demande

RIB (obligatoire)

## ENGAGEMENTS ET AUTORISATIONS

### Je certifie

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes

Cochez la mention applicable :

Oui  Non

### J'autorise

- la DDTM à recueillir ou à transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations, collectivités, ou acteurs privés, qui mettraient en place un dispositif d'aide pour la sécheresse.

Cochez la mention applicable :

Oui  Non

### Je m'engage

- à communiquer à la DDTM dans le cadre de contrôles sur quelques dossiers, tout document qui sera demandé notamment concernant les pertes dues à la sécheresse.

Cochez la mention applicable :

Oui  Non

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature :

